



L'Organisation des Producteurs de Grains

Premier syndicat français de producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux

*Lettre d'information
des producteurs de grains*

N°38
Juillet 2012

ABSENCE DE PILOTE POUR LA P.A.C. : LA PREUVE PAR TROIS

Il n'y a plus aucun CAP à la PAC. Cette absence d'orientation n'affecte pas que les agriculteurs, mais aussi toute l'économie européenne. Peut-on encore se permettre ce luxe destructeur en pleine crise financière ?

Voici 3 exemples qui montrent bien cette déliquescence :

→ Premier faux pas du ministre Le Foll qui a donné son accord lors du comité de gestion du 14 juin à Bruxelles pour l'importation de céréales ukrainiennes, sans aucun droit de douane au sein de l'UE, soi-disant pour aider les éleveurs. C'est une erreur énorme sur le plan agronomique. Le prix des céréales est inférieur aux cours des années 1980 en monnaie courante. Ce sont ces prix trop bas qui ont déstructuré nos élevages pénalisant particulièrement les systèmes allaitants. De plus, ces céréales ukrainiennes ne rentreront pas en France mais en Allemagne et en Espagne dont les productions animales viennent concurrencer celles de nos éleveurs. Le gouvernement a vraiment fait preuve d'amateurisme !

→ Au sein des réunions interprofessionnelles, on entend que « nous » avons le devoir d'approvisionner en céréales les pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient. Nous, qui ? La France ou l'UE ? Ce n'est écrit nulle part.

Cette affirmation est également une négation de la préférence communautaire : hélas, on finit par oublier que notre débouché naturel est le marché commun de 27 pays. Ce n'est pas parce que nous gardons des liens privilégiés avec certaines anciennes colonies que nous avons une obligation de leur fournir des céréales au cours mondial, détruisant non seulement notre production agricole, mais aussi la leur. Ils se fournissent largement auprès du moins-disant qui a souvent été, par le passé, les Etats-Unis, mais « nous » ne sommes pas obligés de devenir ce moins-disant.

Réciproquement, l'Argentine et le Brésil se sentiront-ils obligés de nourrir l'UE 27 le jour où le soja manquera ? Comme nous l'a rappelé l'étude Opéra de l'université Humboldt de Berlin, il manque 25 millions d'hectares de terres labourables à l'UE 27 pour assurer son indépendance alimentaire en grandes cultures. Nous ne pouvons donc pas « nourrir le Monde » en céréales ; la PAC doit se recentrer sur notre sécurité alimentaire.

→ Enfin, au sujet du projet de future PAC, personne hormis la CR et l'OPG n'ose dire qu'il est uniquement budgétaire, sans aucune ambition politique forte, dénué de toute agromonie. Le verdissement n'est qu'un camouflage des incompétences du commissaire Ciolos. Plutôt que de vouloir composer et obtenir de mauvais compromis comme d'autres organisations agricoles, nous insistons sur le fait que c'est l'ensemble du projet qu'il faut revoir face au défi du futur. Non pas la chimère du « changement climatique » mais tout simplement la sécurité alimentaire de nos concitoyens.

En pleine crise de l'Euro, la commission européenne devrait reconstruire du côté du seul secteur de l'économie qui faisait vraiment l'objet d'une politique communautaire : l'agriculture. Des voix commencent à dire que c'est l'agriculture qui sauvera la Grèce. Renouons avec l'économie réelle et les sujets concrets, beaucoup plus sûrs que la finance internationale !

O.P.G.

1 imp. Marc Chagall
BP 50590
32022 AUCH cedex 9

Tél : 05 62 60 14 30

Fax : 05 62 60 32 84

E-mail :
contact@opg.fr

www.opg.fr

rédigé par
des agriculteurs

imprimé par nos soins

EDITO

Nicolas Jaquet,
Président de l'OPG

Les prémonitions de notre syndicat deviendraient-elles des réalités ?



La CR et l'OPG ont, dès 2005, alerté l'opinion publique et les agriculteurs sur les probables inconvénients des biocarburants.

Les mauvais rendements énergétiques nets, les délocalisations de culture, la concurrence entre débouchés industriels et alimentaires ont été des arguments développés par la presse. C'est surtout le très aléatoire équilibre politico-financier de la filière qui a poussé notre critique de ces produits de substitution au pétrole.

Les études initiales ont montré que la production de biodiesel ou d'éthanol en France ne pouvait se faire qu'avec des aides publiques importantes et l'achat de matières premières (grains) à des coûts très faibles, inférieurs aux vrais coûts de production.

La Cour des Comptes a publié récemment un rapport sur « la politique d'aide aux biocarburants » qui critique le manque de transparence et

juge « mitigé » le bilan énergétique et environnemental des biocarburants. Avec l'augmentation des taux d'incorporation exigée suite au Grenelle de l'environnement, les exonérations fiscales accordées à la filière se sont vues augmentées, mais c'est aussi la consommation des véhicules en raison du faible rendement énergétique des biocarburants qui s'est accrue et donc les quantités absorbées.

La Cour estime que les consommateurs ont participé à hauteur de 3 milliards d'euros au financement des filières biocarburants entre 2005 et 2010.

L'augmentation des taxes a procuré de plus fortes recettes pour l'Etat, pour les distributeurs et pour les producteurs. Par « producteurs », la Cour des Comptes englobe le monde agricole. Or, vu de l'intérieur de ce monde agricole, les groupes coopératifs (Tereos et Cristal Union) et l'agro-industrie (Sofiprotéol et Saria) ont

bien dû engranger des profits, mais les agriculteurs n'y ont, eux, vu que des moins-values (les producteurs de blé sous contrat avec les distilleries peuvent en témoigner).

Comme cela avait été envisagé par les études préliminaires du plan biocarburant, l'Etat envisage de retirer son soutien en 2015. Les producteurs de biocarburants se trouvent donc dans une situation périlleuse. Ils sont partagés entre la réduction des rentrées fiscales et une stabilisation de l'activité (due à une réduction de la consommation) d'une part et entre la concurrence des importations et la hausse des coûts d'approvisionnement (avec l'augmentation des denrées agricoles) d'autre part.

Une remise en cause de ces plans d'investissement, qui n'ont pas rapporté grand-chose aux agriculteurs, bien au contraire, risque d'être à l'ordre du jour.



Cruiser, nos instances auraient-elles aussi perdu le sens de l'orientation ?

Une des premières décisions de notre nouveau ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, aura été de retirer le produit de traitement de semences Cruiser OSR.

Il est étonnant de constater qu'une autorisation de mise sur le marché (AMM) qui a été délivrée, il y a un an, pour cet insecticide puisse être retirée en aussi peu de temps. Les agriculteurs, qui ne portent pas de jugement sur la toxicité de ce produit, peuvent légitimement s'interroger sur le sérieux de certaines autorités qui délivrent ou retirent des molécules du catalogue phytosanitaire suivant les pressions qu'ils subissent. Surpuissance des environnementalistes ou surpuissance de la phyto chimie ?

Une fois, de plus, nous sommes amenés à constater que le professionnalisme que l'on exige des applicateurs que sont les agriculteurs n'est pas respecté au sein des instances qui leur imposent les règles.

2BSvs :

une certification de durabilité à contre effet

Actuellement en France, les $\frac{3}{4}$ de la production des graines de colza sont absorbés par la filière biodiesel.

La certification 2BSvs, utilisée par la filière biocarburant pour valider la durabilité de la production des graines, n'est pas contraignante pour l'agriculteur. Sa finalité principale est de confirmer que les cultures de colza destinées aux biocarburants sont produites sur des terres éligibles à la PAC et non considérées de haute valeur environnementale.

En règle générale, les organismes stockeurs poussent les agriculteurs à confirmer cette durabilité de leurs productions sur l'aspect 2BSvs, laissant aux tritrateurs le soin de gérer la destination finale de l'huile, vers les biocarburants ou vers l'alimentaire.

Pour des contraintes liées à l'organisation des tritrateurs, les producteurs qui souhaitent engager leurs graines vers - uniquement - un débouché

alimentaire, se voient contraints de contractualiser un tonnage minimal de 100 tonnes sous peine de subir un abattement de 10 € la tonne.

Des graines alimentaires en tout point identiques aux graines industrielles mais avec un prix moindre en raison d'une organisation industrielle : il fallait l'inventer !

Au vu des doutes de plus en plus pressants sur la durabilité des biocarburants avec le facteur de changement d'affectation des sols, il est étonnant de constater que la certification de la filière biocarburants a pour effet de dégrader le prix des graines alimentaires dont le caractère durable paraît plus évident. Parallèlement, le fait d'avoir détourné de son débouché naturel alimentaire 75 % de la production française d'oléagineux a augmenté la dépendance de l'UE en huile végétales. Ce vide est comblé par des importations supplémentaires d'huiles telles que celle de palme dont



les qualités alimentaires sont inférieures et les conditions de culture bien éloignées de nos mesures agroenvironnementales garanties par l'engagement PAC des producteurs. Donc, non seulement cette certification est totalement hypocrite au regard de l'agriculture mondiale, mais en plus elle fait baisser le prix des graines pour les producteurs qui ne voudraient pas rentrer dans le système Diester !

Libre importation de céréales d'Ukraine : un faux pas de Stéphane Le Foll

Le 14 juin, le Comité de gestion de Bruxelles a voté, avec l'aval de la France, la mise à zéro du droit de douane applicable aux importations contingentées de blé de basse et moyenne qualité destiné à l'alimentation animale pour les 6 prochains mois. La France s'était auparavant opposée à cette décision.

La veille, le 13 juin, lors du conseil spécialisé céréales de FranceAgriMer, le représentant du ministère avait évoqué ce changement de position de la France « pour aider les éleveurs ». Le représentant de la CR et de l'OPG s'était alors vivement opposé demandant en vain à la France de revoir sa position.

Pour la CR et l'OPG le prix des céréales n'est pas élevé (Arvalis chiffre le coût de production de la récolte 2011 à 211 €/t). Les cours actuels sont plus faibles qu'il y a 25 ans et ce sont 20 années de prix bas des céréales

qui ont créé de grosses distorsions de concurrence entre viandes blanches et rouges. Il est incroyable de voir que les responsables du ministère, qui ne sont pas des agronomes, n'ont pas conscience que le prix du blé doit être la valeur guide qui entraînera derrière elle la bonne rémunération de toutes les autres productions agricoles.

C'est le blé d'Ukraine, proche de l'UE et où les prix sont inférieurs à ceux



du marché commun, qui va profiter de cette nouvelle brèche dans la préférence communautaire défendue jusqu'ici par le nouveau ministre de l'agriculture. La CR et l'OPG s'étonnent que la position officielle de la France qui a consisté à sanctionner le comportement antidémocratique de l'Ukraine en n'envoyant aucun membre du gouvernement assister à la coupe européenne de football ait été contredite par cet accord.

Cela va obliger les céréaliers français à vendre à un prix inférieur sur les pays tiers, du blé et de l'orge destinés au marché européen. C'est un signal très négatif envoyé par le nouveau gouvernement.

Ce blé ne rentrera probablement pas sur le marché français mais dans les autres pays de l'UE, ne profitant donc qu'aux élevages allemands et espagnols, nos principaux concurrents sur le terrain de la compétitivité.

L'OPG reçue par le nouveau ministre de l'Agriculture

Le 6 juin, une délégation de la CR, dont faisait partie Nicolas Jaquet, Président de l'OPG, a rencontré Stéphane Le Foll et son directeur de cabinet. Pour ce qui est des grains, un balayage rapide des sujets comme les semences fermières, les effets bénéfiques des nitrates sur la santé, les produits phytopharmaceutiques (disparition des molécules et trop peu de génériques en France) et le stockage de l'eau a été fait, avant d'aborder de manière plus approfondie les prix rémunérateurs et le rééquilibrage des productions avec le risque de pénurie en soja. Il a semblé invraisemblable au ministre - qui découvrait alors le sujet - qu'un céréalier ne puisse pas directement vendre son grain aux éleveurs. Le ministre était déjà au courant de l'étude Opéra qui confirme ce que dit la CR depuis 20 ans : il manque d'importantes surfaces de terres laboureables à l'UE27 pour assurer son autosuffisance en grandes cultures. Toute idée de décroissance ou de jachère déguisée se traduit donc mécaniquement par une augmentation des importations.

M. Le Foll nous a fait part de son projet de tenir compte de l'emploi dans la répartition des aides PAC.

On va encore compliquer et administrer un peu plus notre métier. Ne serait-il pas plus simple et plus logique pour favoriser l'emploi sur nos fermes de mettre en place une vraie TVA sociale ?



Procès des cotisations professionnelles reporté en novembre

Le 2 juillet devait s'ouvrir au tribunal de Toulouse le procès des cotisations professionnelles. Pour des raisons personnelles, la Présidente du tribunal en a demandé le report au 12 novembre.

C'est la Confédération Paysanne qui est à l'origine de cette affaire, avec le dépôt d'une plainte contre des coopératives de la région toulousaine (Coopéval et La Toulousaine de Céréales).

Le système français très administré de collecte de grains (passage obligé par un OS agréé ou déclaré auprès de l'Etat, facturation par l'acheteur) a permis à ces collecteurs de prélever des cotisations syndicales au profit de structures syndicales agricoles qui défendent leurs propres intérêts et non celui des producteurs. C'est comme si un patron retenait des cotisations syndicales sur les bulletins de salaires de ses employés, au profit... du MEDEF !

Ces cotisations syndicales prélevées sur livraisons de grains se fondent dans la masse des prélèvements obligatoires et sont méconnues de la majorité des producteurs qui sont persuadés qu'il s'agit de retenues légales.

Les trois structures qui ont largement utilisé cette pratique illégale sont des sections spécialisées de la FNSEA : l'AGPB, l'AGPM et la FOP. Les organismes collecteurs, derrière la formule « qui ne dit mot consent » ont largement utilisé cette pratique pour financer le syndicalisme agricole officiel, au mépris de la sensibilité syndicale de l'ensemble des agriculteurs. De nombreux agriculteurs sont devenus, sans le savoir, « les malgré nous » du syndicalisme unique.

Depuis des années, l'AGPB demande la suppression des droits à l'importation sur le blé et protège la machine à perdre de l'argent qu'est le bioéthanol, l'AGPM réclame les OGM et proteste quand le prix du maïs monte et enfin la FOP se lance dans des opérations industrielles peu rémunératrices, pour les producteurs, autour des oléagineux et protéagineux.

L'OPG a été créée, car un nombre important d'agriculteurs ne partage pas les idées surprenantes des syndicats spécialisés de la FNSEA. Les organismes collecteurs, particulièrement les coopératives, ont œuvré pour ne pas laisser d'espace à l'OPG allant jusqu'à des comportements discriminatoires.

Embellie des cours pour nos grains

une volatilité toujours plus présente

Le rapport de l'USDA (département de l'agriculture nord-américain) sur les prévisions d'offre et de demande mondiales des produits agricoles du 11 juillet, est venu confirmer tout ce que les analystes avaient déjà intégré dans leurs positions : une forte dégradation du rendement du maïs aux USA qui assure normalement 40 % de la production mondiale.

Pour freiner la hausse des cours de maïs, l'USDA avait sorti en juin un prévisionnel exagéré de rendement qu'ils ne pouvaient que baisser vu la sécheresse et l'état des cultures nord-américaines.

L'USDA a bien tenté de corriger l'effet haussier sur les prix d'un trop faible rendement en rectifiant à la baisse la consommation aux Etats-Unis, mais à avoir trop longtemps manipulé les données, leur petite cuisine devient tellement visible qu'elle sera bientôt sans effet.

Le problème de la volatilité des cours reste entier. Elle nourrit les financiers qui trouvent sur ces marchés d'importantes sources de profits, elle appauvrit, tantôt les éleveurs, tantôt les producteurs de grains, en devenant un véritable fléau pour ces professionnels. La PAC post 2014 est étrangement muette devant ce phénomène. C'est pourtant un des principaux sujets qui devait être traité. La responsabilité de cette spéculation n'incombe pas aux spéculateurs mais à l'irresponsabilité politique qui soumet les marchés de produits vitaux à la spéculation.